

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 6 décembre 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Halde et Rémi H. Lair.

Est absent : monsieur le conseiller André Ricard.

Monsieur Patrick Savard, directeur général, et madame Estelle Simard, greffier, assistent également à cette séance.

...Monsieur le Maire ouvre la séance.

2010-377

RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 décembre 2010 soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant le point suivant :

2.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE

2010-378

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er}
NOVEMBRE 2010

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Guy Boulé que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

...Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Halde et Rémi H. Lair.

2010-379

RÉSOLUTION

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET
D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX
FEMMES

CONSIDÉRANT QUE le Parlement du Canada a institué, en 1991, le 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes afin de se souvenir de la mort de quatorze jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal en 1989;

CONSIDÉRANT QUE ce triste anniversaire offre l'occasion de réfléchir sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE cette journée offre également la possibilité aux collectivités d'envisager des mesures concrètes afin d'éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que le conseil municipal proclame le port du ruban blanc en signe de solidarité afin de prévenir, dépister et contrer la violence faite aux femmes.

ADOPTÉE

2010-380

RÉSOLUTION

IMAGE DE MARQUE DU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – APPUI DE LA DÉMARCHE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU AVEC FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QU'un comité composé de maires, de directeurs généraux et de membres de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu a été formé en vue d'entreprendre, en collaboration avec La Fondation rues principales, une démarche globale de planification stratégique de l'image de marque à développer pour le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (la route 116), et ce, dans le but de mettre en valeur les commerces et les services limitrophes;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action découlera de cette planification;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 27 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil appuie la démarche amorcée par les directeurs généraux des municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et McMasterville, en partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE

2010-381

RÉSOLUTION

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent adopter une politique de gestion contractuelle applicable à tout contrat, y compris un contrat qui n'est pas soumis aux règles d'adjudication des contrats conformément à la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit rendre sa politique de gestion contractuelle accessible en tout temps en la publiant sur le site Web de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a approuvé un ensemble de politiques en matière financière, dont notamment une politique d'achat qui fait partie intégrante de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle du 23 novembre 2010, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-382

RÉSOLUTION

CALENDRIER 2011 – SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Fernand brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve le calendrier 2011 des séances du conseil joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-383

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-12-A, 2010-12-B, 2010-12-C ET 2010-12-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-12-A, au montant de 1 755 235,37 \$, numéro 2010-12-B, au montant de 687,76 \$, numéro 2010-12-C, au montant de 363 669,67 \$, et numéro 2010-12-D, au montant de 2 350 769,85 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-12, en date du 1^{er} décembre 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 28 octobre au 30 novembre 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 24 octobre au 27 novembre 2010.

ADOPTÉE

2010-384

RÉSOLUTION

ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 660 000 \$

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception de l'adjudication par monsieur Carmel Contant, trésorier, en date du 16 novembre 2010, de l'émission d'obligations de 6 660 000 \$, datée du 30 novembre 2010, à la Financière Banque Nationale inc. au prix de 98,6440 \$.

ADOPTÉE

2010-385

RÉSOLUTION

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil reçoit les deux états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2010 déposés par le trésorier en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

2010-386

RÉSOLUTION

INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES ET
FALCUTATIFS 2009

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil accuse réception des sommaires des indicateurs de gestion obligatoires et facultatifs 2009 déposés par le trésorier en date du 10 novembre 2010, lesquels sont joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-387

RÉSOLUTION

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 - CONSEIL
INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE
DU RICHELIEU

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QU'à sa séance extraordinaire du 12 novembre 2010, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011 et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011, prévoyant des dépenses totales de 16 273 385,40 \$.

Que soit approuvée la nouvelle grille tarifaire 2011 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011, telle qu'adoptée par la résolution numéro 10-10-054.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'exercice financier 2011 soit de 1 250 601 \$.

ADOPTÉE

2010-388

RÉSOLUTION

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION 2011
- RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT
ADAPTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Jean-Baptiste pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Le 6 décembre 2010

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011 ainsi que la quote-part de chaque municipalité partie à l'entente;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu pour l'exercice 2011 pour un montant total de 782 475 \$ réparti ainsi :

- Coût du transport (selon service actuel) 620 500 \$
- Autres frais 161 975 \$

Que soit approuvée la quote-part imputable à la Ville de Mont-Saint-Hilaire selon l'entente existante au montant de 49 395 \$.

Que soit approuvée la tarification suivante des usagers sur le territoire des municipalités :

- 5,00 \$ ticket unitaire;
- 35,00 \$ le carnet de dix (10) tickets;
- 92,00 \$ la carte mensuelle.

Que soit approuvée la tarification suivante des usagers hors territoire :

- 8,50 \$ ticket pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil;
- 11,00 \$ ticket pour les déplacements vers Montréal.

Que soit ajoutée la tarification suivante des usagers pour la desserte hors territoire vers Saint-Bruno-de-Montarville :

- 6,00 \$ ticket unitaire;
- 50,00 \$ le carnet de dix (10) tickets;
- 115,00 \$ la carte mensuelle hors territoire.

Que toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un ticket unitaire hors territoire.

Que toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

ADOPTÉE

2010-389

AVIS DE PRÉSENTATION

BUDGET 2011 ET TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Monsieur le conseiller Guy Boulé donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement approuvant le budget 2011 et décrétant le taux de la taxe foncière générale.

2010-390

AVIS DE PRÉSENTATION

TAUX DE LA TAXE D'EAU 2011

Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant le taux de la taxe d'eau 2011 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le 6 décembre 2010

2010-391

AVIS DE PRÉSENTATION

TAUX DES TAXES SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES
ET LES MATIÈRES RECYCLABLES 2011

Monsieur le conseiller Guy Boulé donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant les taux des taxes sur les ordures ménagères et les matières recyclables 2011 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2010-392

AVIS DE PRÉSENTATION

TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES 2011

Madame la conseillère Valéry Lapointe donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant le taux de la taxe d'assainissement des eaux usées 2011 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2010-393

AVIS DE PRÉSENTATION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 828,
RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES
SERVICES MUNICIPAUX À MONT-SAINT-HILAIRE

Madame la conseillère Valéry Lapointe donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2011 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2010-394

AVIS DE PRÉSENTATION

TRAVAUX D'URBANISATION DU BOULEVARD
SIR-WILFRID-LAURIER

Madame la conseillère Valéry Lapointe donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement autorisant la Ville de Mont-Saint-Hilaire à payer la participation financière qui lui est attribuable en vertu d'une entente entre le Gouvernement du Québec (le ministère des Transports du Québec) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant des travaux d'urbanisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, entre la rue De Rouville et la rue Vendôme, de même qu'aux intersections des rues Bélair, du Massif, des Falaises, du Foyer, Radisson, Saint-Georges, Honorius-Charbonneau, Blain, Nadeau et Belval, à être exécutés par le ministère des Transports, soit des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, des travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial, des travaux de réfection et de construction de la voirie comprenant des travaux de terrassement, de drainage, de préparation du site, des travaux de réfection et de construction des trottoirs, bordure et dalle de béton (traverse piétonnière), des travaux de réfection de structure de chaussée et revêtement (entrées privées), des travaux de marquage de chaussée et signalisation, des travaux de construction de pistes cyclables, des travaux d'éclairage, l'établissement de feux de circulation et des travaux de réfection de site, le paiement d'honoraires professionnels pour des études préparatoires, des plans et devis et la surveillance, ainsi que le paiement par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'honoraires pour l'acquisition de servitudes et d'indemnités de servitudes, l'achat de mobilier urbain, l'aménagement paysager et travaux connexes, et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2010-395

AVIS DE PRÉSENTATION

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS
D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS –
BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

Monsieur le conseiller Rémi H. Lair donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement autorisant la Ville de Mont-Saint-Hilaire à payer la participation financière qui lui est attribuable en vertu d'une convention entre Hydro-Québec et des fournisseurs de services (télécommunications, gaz, etc.) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant l'enfouissement des réseaux câblés d'électricité et de télécommunications sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, entre la rue De Rouville et la rue Bélair, à être exécuté par Hydro-Québec, pour la réalisation de travaux touchant le retrait du réseau aérien, la mise en place de réseaux câblés et le paiement d'honoraires d'études et d'ingénierie, ainsi que le paiement par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de travaux d'ouvrages civils, soit le creusage de tranchées, la pose de conduits, la construction de massifs de même que des travaux connexes, le paiement d'études, d'honoraires d'intégration technique, de confection de plans et devis, de surveillance, ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et le paiement d'indemnités de servitudes et honoraires y reliés, et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2010-396

AVIS DE PRÉSENTATION

EMPRUNT – DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS –
PARCS ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Monsieur le conseiller Guy Boulé donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des dépenses en immobilisations touchant l'aménagement de parcs et des travaux concernant les infrastructures municipales et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2010-397

RÉSOLUTION

DIRECTIVE DE CHANGEMENT #23 –
RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MULTI-SPORT OZIAS-
LEDUC

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil accepte la directive de changement #23 pour la mise en place d'une quantité supplémentaire de pierre concassée drainante sous le revêtement synthétique du terrain de soccer dans le cadre du réaménagement du parc multi-sport Ozias-Leduc, au montant de 36 029,84 \$, taxes en sus.

Que cette dépense, décrite au bon de commande PA 10049, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-11-383 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

2010-398

RÉSOLUTION

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve un budget supplémentaire de dépense, poste budgétaire 02-832-30-753 « Sécurité civile – équipement divers », au montant de 18 200 \$, prélevé à même les

surplus de revenus 2008-2009 du CITVR remboursés à la Ville en 2010, poste

budgétaire 01-233-60-030 « Revenus – CITVR », le tout selon le règlement numéro 1106 sur les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

ADOPTÉE

2010-399

RÉSOLUTION

**CONSTRUCTION STRUCTURE TEMPORAIRE
CASERNE INCENDIE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil autorise la démolition de la structure de l'agrandissement de la caserne conformément à la recommandation inscrite au rapport de monsieur Yvon Bouliane, architecte, et monsieur Jean-Benoit Ducharme, ingénieur en structure, ainsi que la reconstruction d'une structure temporaire afin de protéger le camion échelle des intempéries et maintenir en service cet équipement stratégique.

Que soit affectée une somme de 43 900 \$ du surplus accumulé non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), en date du 6 décembre 2010, vers le poste budgétaire 55-992-15-555.

Que soit approuvé un budget supplémentaire de dépense, poste budgétaire 02-811-00-536 « Entretien réparation caserne », au montant de 11 700 \$, prélevé à même les surplus de revenus 2008-2009 du CITVR remboursés à la Ville en 2010, poste budgétaire 01-233-60-030 « Revenus – CITVR », le tout selon le règlement numéro 1106 sur les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

ADOPTÉE

2010-400

RÉSOLUTION

**PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES -
CGER**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve le programme de remplacement des véhicules pour 2010 et 2011 du CGER conformément au rapport de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, en date du 24 novembre 2010.

Que monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à procéder à la signature de bons de commandes auprès du CGER quant à la livraison des véhicules C-26, C-32 et C-43 compris dans le programme de remplacement 2010-2011.

ADOPTÉE

2010-401

RÉSOLUTION

**CONTRAT D'ENTRETIEN 2011 – MODULES DE LA
SUITE GESTIONNAIRE MUNICIPAL – PG GOVERN**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve le contrat d'entretien pour l'année 2011 des modules de la suite Gestionnaire municipal, au montant de 36 718,25 \$, incluant les taxes, de PG Govern.

Que le contrat, décrit au bon de commande FI 11000, soit payable aux postes et aux montants indiqués audit bon de commande et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle

Le 6 décembre 2010

et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-402

RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS DE SUPPORT INFORMATIQUE -
TRILOGIE GROUPE CONSEIL INC.

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve le renouvellement du contrat de services professionnels de support informatique avec Trilogie groupe conseil inc., au montant de 52 860,77 \$, incluant les taxes, ainsi qu'un abonnement au Centre d'assistance Trilogie (CAT), au montant de 8 127,00 \$, incluant les taxes, pour les appels externes de niveaux 1 et 2 selon les modalités prévues à l'offre de service présentée par ladite compagnie, pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, contenue dans son rapport en date du 26 novembre 2010.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-403

RÉSOLUTION

AMENDEMENT AU CONTRAT DE SERVICES
D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS
MUNICIPALES INTÉGRÉES - RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2011 -
GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve l'amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et GFI Solutions d'affaires inc. quant au renouvellement du contrat de services pour l'année 2011, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le trésorier soit et est autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2010-404

RÉSOLUTION

SOUSSION CONTRAT SSI 2010-001/SSI 2011-001 -
ACQUISITION APPAREILS RESPIRATOIRES
AUTONOMES ET COMPOSANTES

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la compagnie Équipements incendies CMP Mayer inc., au montant de 146 632,87 \$,

incluant les taxes, pour le contrat SSI 2010-001/SSI 2011-001 d'acquisition de 19 appareils respiratoires autonomes et composantes, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 16 novembre 2010.

Que ladite acquisition, décrite au bon de commande IN 10012, soit payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de dix (10) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-405

RÉSOLUTION

OFFRE D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'ÉCLAIRAGE USAGÉ - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ROBERT JODOIN LTÉE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil accepte l'offre d'achat datée du 18 octobre 2010 de Les Entreprises électriques Robert Jodoin Ltée pour 27 têtes d'éclairage usagées, au montant total de 270 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2010-406

RÉSOLUTION

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a reçu l'approbation requise en date du 2 septembre 2010;

CONSIDÉRANT son entrée en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil atteste l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie, tel qu'approuvé par le ministère de la Sécurité publique, et le respect en tous points de son plan de mise en œuvre tel que déjà adopté pour les cinq prochaines années.

ADOPTÉE

2010-407

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1144 - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil
Le 6 décembre 2010

présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil adopte le règlement numéro 1144, intitulé : "Règlement concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie et de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique".

ADOPTÉE

2010-408

AVIS DE PRÉSENTATION

RÈGLEMENT RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Monsieur le conseiller Rémi H. Lair donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement relatif aux systèmes d'alarme incendie.

2010-409

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT RÈGLEMENT DE CIRCULATION NUMÉRO 919 – STATIONNEMENT PÉRIODE HIVERNALE

Monsieur le conseiller Fernand Brillant donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement afin de modifier le règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire quant au stationnement en période hivernale.

2010-410

RÉSOLUTION

ENTENTE CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE INC. – PROJET DE BÂTIMENT PERMANENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et les Villes de Beloeil, d'Otterburn Park ainsi que les Municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste ont consenti à verser une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc. correspondant à une portion du coût de la location d'un local répondant aux besoins de cet organisme régional;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beloeil propose un nouveau projet qui reposerait désormais sur l'acquisition par la Ville de Beloeil d'un bâtiment dont l'usage serait partagé entre ledit organisme régional occupant des locaux permanents et des activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire assume à elle seule les coûts relatifs à la tenue d'activités d'organismes régionaux dans ses locaux, et ce, sans l'assistance des autres villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'a pas d'objection de principe à supporter financièrement, pour un terme de trois ans, les activités du Club de gymnastique artistique Arabesque inc., mais non sous la forme d'un partage de coût d'acquisition d'un immeuble par la Ville de Beloeil.

Que ce conseil est disposé à renouveler l'entente actuelle pour l'année 2011.

ADOPTÉE

2010-411

RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté une politique culturelle et un plan d'action en 2002;

CONSIDÉRANT QU'un comité culturel a été mis sur pied en 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont signé une entente de développement culturel en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat en date du 28 septembre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil requière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le renouvellement de l'entente de développement culturel, et ce, afin de poursuivre la réalisation de projets qui affirment l'identité culturelle de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2010-412

RÉSOLUTION

CORRECTION DE TITRES ET ACTE DE CESSION – 280, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – LES IMMEUBLES ALRE INC. / ALRE PROPERTIES INC.

ATTENDU QU'aux termes d'un acte de vente reçu par Me Edmond Chagnon, notaire, le 10 avril 1976, et inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Rouville sous le numéro 116 717, La Corporation de la Ville de Mont St-Hilaire a vendu à monsieur René-Léo Doré un terrain vacant étant une partie du lot 96-9-16 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire dans la circonscription foncière de Rouville, contenant une superficie de 8 464 pieds carrés, laquelle est maintenant incluse dans le lot 3 955 558 au plan du cadastre du Québec de ladite circonscription foncière;

ATTENDU QUE, lors de la signature dudit acte de vente, la Ville a omis d'obtenir de la Commission municipale du Québec l'autorisation de céder cet immeuble, et ce, contrairement aux exigences édictées par la *Loi sur les cités et villes* à cette époque;

ATTENDU QU'il est nécessaire de corriger la situation créée par l'absence de cette autorisation en cédant au propriétaire actuel de l'immeuble tous les droits, titres et intérêts auxquels la Ville pourrait prétendre dans celui-ci, l'autorisation de la Commission municipale du Québec n'étant maintenant plus requise;

ATTENDU QUE, préalablement à la signature de l'acte de vente ci-dessus mentionné, aucun règlement n'a été adopté pour la fermeture comme rue de la portion de la partie du lot 3 955 558 qui a pu être utilisée comme telle alors qu'elle était connue comme une partie du lot 96-9-16;

ATTENDU QUE la Corporation de la Ville de Mont St-Hilaire mentionnée à l'acte de

vente constitue une seule et même personne avec Ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE la Ville déclare, de plus, être aux droits de Ville de Saint-Hilaire-sur-Richelieu, laquelle elle-même était aux droits de la Corporation municipale du Village St-Hilaire;

ATTENDU QUE le conseil a obtenu un projet d'acte de cession à intervenir entre la Ville et Les Immeubles Alre inc. / Alre Properties inc. et que ce projet d'acte demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède à Les Immeubles Alre inc. / Alre Properties inc. tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut encore avoir dans l'immeuble qui était autrefois décrit comme étant une partie du lot 96-9-16 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire dans la circonscription foncière de Rouville, laquelle est maintenant incluse dans le lot 3 955 558 du cadastre du Québec dans ladite circonscription foncière de Rouville.

La Ville déclare que :

- Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Corporation de la Ville de Mont St-Hilaire constitue une seule et même personne;
- La Ville est aux droits de Ville de Saint-Hilaire-sur-Richelieu, laquelle elle-même était aux droits de la Corporation municipale du Village St-Hilaire.

Que la Ville ferme comme rue, en autant que nécessaire, la portion du lot 3 955 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, qui a pu être utilisée comme telle alors qu'elle était connue comme étant une partie du lot 96-9-16.

Approuve à toutes fins que de droit l'acte de cession et en autorise la passation.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-413

RÉSOLUTION

**NOMINATION DE MONSIEUR MARIUS LECOURS –
CHEF D'ÉQUIPE À LA DIVISION DES PARCS AU
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil nomme monsieur Marius Lecours au poste de chef d'équipe à la Division des parcs au Service de l'aménagement du territoire selon les conditions spécifiées au rapport du 23 novembre 2010 de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire, à compter du 6 décembre 2010.

ADOPTÉE

2010-414

RÉSOLUTION

**RENOUVELLEMENT - CONVENTIONS COLLECTIVES
COLS BLANCS ET COLS BLEUS – ANNÉES 2009 À
2014**

Le 6 décembre 2010

CONSIDÉRANT QUE les conventions collectives de travail des employé(e)s cols bleus et cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sont échues depuis le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Syndicat canadien de la fonction publique, local 2425, en sont venus à une entente de principe le 14 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe a été entérinée par les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, local 2425, lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve les conventions collectives de travail des employé(e)s cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire avec le Syndicat canadien de la fonction publique, local 2425, pour une période de six ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014, et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence le greffier, à signer lesdites conventions suivant les projets déposés.

ADOPTÉE

2010-415

RÉSOLUTION

MANDAT DIRECTEUR GÉNÉRAL – APPLICATION
CONVENTIONS COLLECTIVES ET POLITIQUE DE
TRAVAIL ET SALARIALE DES CADRES, LETTRES
D'ENTENTES ET DESCRIPTIONS DE FONCTIONS

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que le directeur général soit et est mandaté afin de représenter l'employeur quant à l'application des conventions collectives de travail et de la politique de travail et salariale des cadres et, à ce titre, à signer les lettres d'entente ainsi que les descriptions de fonctions.

ADOPTÉE

2010-416

RÉSOLUTION

LETTRE D'ENTENTE – VILLE DE MONT-SAINT-
HILAIRE ET ASSOCIATION DES CADRES DE MONT-
SAINT-HILAIRE

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'Association des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le directeur général, monsieur Patrick Savard, soit et est autorisé à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

2010-417

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
19 MAI 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF DE
L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe

Le 6 décembre 2010

que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 mai 2010 du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

2010-418

RÉSOLUTION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU
12 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ DES FINANCES**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la rencontre du 12 novembre 2010 du comité des finances.

ADOPTÉE

2010-419

RÉSOLUTION

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU
10 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ DE LA
CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 10 novembre 2010 du comité de la circulation et de la sécurité.

Que soient et sont approuvées les recommandations suivantes :

- 2010-11-29 : Chemin des Patriotes Nord – transport lourd
- 2010-11-30 : Amendement recommandation #2010-03-11 – rues de 7 mètres et moins
- 2010-11-31 : Rue des Français – ajout interdiction stationnement dans courbe prononcée
- 2010-11-32 : Grande Allée – vitesse
- 2010-11-33 : Territoire de la ville – opérations policières de la RIPRSL
- 2010-11-34 : Chemin Rouillard – interdiction stationnement à intersection chemin Authier
- 2010-11-36 : Rue des Bernaches – signalisation de la vitesse
- 2010-11-37 : Cours de la Raffinerie et rue des Cheminots – inversion côté de rue de l'interdiction de stationnement
- 2010-11-38 : Nature-Action Québec – participation ville programme : Mon école à pied, à vélo!
- 2010-11-39 : Rue Saint-Georges – stationnement.

ADOPTÉE

2010-420

RÉSOLUTION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
23 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le 6 décembre 2010

ADOPTÉE

2010-421

RÉSOLUTION

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-200-R, 2010-201-R, 2010-202-R, 2010-203-R, 2010-205-R, 2010-206-R, 2010-208-R, 2010-209-R, 2010-210-R, 2010-211-R, 2010-212-R, 2010-213-R, 2010-215-R, 2010-218-R, 2010-219-R, 2010-222-R, 2010-223-R, 2010-224-R, 2010-226-R ET 2010-228-R DU CCU

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-200-R, 2010-201-R, 2010-202-R, 2010-203-R, 2010-205-R, 2010-206-R, 2010-208-R, 2010-209-R, 2010-210-R, 2010-211-R, 2010-212-R, 2010-213-R, 2010-215-R, 2010-218-R, 2010-219-R, 2010-222-R, 2010-223-R, 2010-224-R, 2010-226-R et 2010-228-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-200-R : 1564 chemin Ozias-Leduc
Rénovation du cabanon existant (annexe A)
- 2010-201-R : 490-492-494 rue Joseph-Elzéar-Bernier
Construction d'une remise pour une habitation trifamiliale isolée (annexe B)
- 2010-202-R : 952 rue des Merles
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe C)
- 2010-203-R : 945 rue des Martinets
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe D)
- 2010-205-R : 956 rue des Martinets
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe E)
- 2010-206-R : 564 rue Piedmont
Construction d'un balcon avant (annexe F)
- 2010-208-R : 224 rue Louis-Ducharme
Agrandissement de la résidence (annexe G)
- 2010-209-R : 348 rue Jacques-Odelin
Rénovations (annexe H)
- 2010-210-R : 1475 des Patriotes Nord
Agrandissement du bâtiment principal et ajout d'un garage attaché (annexe I)
- 2010-211-R : 605 chemin de la Montagne
Réfection de la toiture (annexe J)
- 2010-212-R : 523 rue du Massif
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe K)
- 2010-213-R : 375 rue du Golf
Construction d'un solarium 3 saisons (annexe L)

Le 6 décembre 2010

- 2010-215-R : 641 de la Montagne
Construction d'un avant toit sur le garage détaché (annexe M)
- 2010-218-R : Rues des Voyageurs et Magloire-Laflamme
Approbation du modèle « BBC-A » (annexe N)
- 2010-219-R : 201 rue des Voyageurs
Approbation du nouveau modèle « Sauvé » (annexe O)
- 2010-222-R : 424 Sir-Wilfrid-Laurier
Installation d'une enseigne (annexe P)
- 2010-223-R : 200 chemin Ozias-Leduc
Construction d'un garage en cour avant (annexe Q).
- 2010-224-R : 158 rue Messier
Installation d'une enseigne de façade (annexe R).
- 2010-226-R : 882 rue des Bernaches
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe S)
- 2010-228-R : 1367 des Patriotes Nord
Démolition d'un garage détaché construction d'un garage attaché
(annexe T)

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve les recommandations 2010-200-R, 2010-201-R, 2010-202-R, 2010-203-R, 2010-205-R, 2010-206-R, 2010-208-R, 2010-209-R, 2010-210-R, 2010-211-R, 2010-212-R, 2010-213-R, 2010-215-R, 2010-218-R, 2010-219-R, 2010-222-R, 2010-223-R, 2010-224-R, 2010-226-R et 2010-228-R du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à T pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-422

RÉSOLUTION

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-204-
R ET 2010-207-R DU CCU - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-204-R et 2010-207-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-204-R : 410 des Patriotes Nord
Agrandissement de la résidence (annexe A)
- 2010-207-R : 1087 de la Montagne

Le 6 décembre 2010

Rénovation d'un garage détaché (annexe B)

CONSIDÉRANT que ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve les recommandations 2010-204-R et 2010-207-R du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2010 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés auxdites recommandations, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexes A et B pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-423

RÉSOLUTION

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-11 – 280, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2010-11 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 280, du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser une marge latérale gauche de 1,8 mètre par rapport à celle exigée par le règlement de zonage de 4 mètres, permettant une dérogation de 2,2 mètres, afin de conformer l'implantation d'un nouveau bâtiment, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

Ont voté pour la présente résolution : messieurs les conseillers Fernand Brillant, Jean-Luc Halde et Rémi H. Lair.

Ont voté contre la présente résolution : madame la conseillère Valéry Lapointe et monsieur le conseiller Guy Boulé.

La présente résolution est adoptée sur division.

ADOPTÉE

2010-424

RÉSOLUTION

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-12 – 1367, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2010-12 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 1367, du chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser une marge latérale de 3,51 mètres par rapport à celle exigée par le règlement de zonage de 7,5 mètres, permettant une dérogation de 3,99 mètres, pour la construction d'un garage attaché à la résidence suite à la démolition d'un garage détaché situé dans la marge latérale, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-425

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 845

Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'identifier un secteur à risques d'éboulement.

Le projet de règlement numéro 845-130 est joint à la présente comme annexe 1 pour en faire partie intégrante.

2010-426

RÉSOLUTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-130 –
ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que le projet de règlement numéro 845-130, intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'identifier un secteur à risques d'éboulement », soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 31 janvier 2011, à 19 h 30.

ADOPTÉE

2010-427

RÉSOLUTION

MORATOIRE SUR L'ÉMISSION DE PERMIS DE
CONSTRUCTION DANS UN SECTEUR À RISQUES
D'ÉBOULEMENT

ATTENDU QUE l'article 4.51 du règlement de zonage numéro 845 identifie trois secteurs à risques d'éboulement sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces secteurs sont identifiés par des plans qui doivent constituer l'annexe « G » du règlement de zonage numéro 845 pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'il appert que le plan identifié « Carte du périmètre de sécurité et d'observation du terrain préparé par la firme Quéformat, en date du 22 janvier 2003, dessin 10838-2 » n'a pas été formellement annexé comme annexe « G » au règlement de zonage numéro 845 pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'un avis de présentation est donné et qu'un premier projet de règlement numéro 845-130 est adopté en vue de remédier à cette omission;

CONSIDÉRANT QUE l'irrégularité due à l'omission de ce plan comme annexe « G » du règlement de zonage numéro 845 ne diminue en rien la connaissance de la Ville, par ses fonctionnaires et employés, des risques d'éboulement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'une première demande de permis de construction a été reçue le 11 novembre 2010 pour une construction résidentielle située dans ce secteur à risques d'éboulement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est soumise à la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S-2.3);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de cette loi prévoit que, lorsque l'autorité réglementaire compétente a des motifs sérieux de croire qu'il existe, dans un lieu où l'occupation du sol est notoirement soumise à des contraintes particulières, un risque de sinistre tel que l'exécution de travaux ou l'utilisation d'immeubles devrait y être prohibée, toute demande

d'autorisation d'exercer de telles activités dans ce lieu doit, même si elle a été reçue avant la constatation du risque, être refusée;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande doit toutefois être acceptée si la prohibition n'a pas été mise en application dans un délai de six mois à compter de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil décrète un moratoire sur l'émission de tout nouveau permis de construction dans le secteur à risques d'éboulement délimité par le périmètre de sécurité apparaissant sur le plan identifié « Carte du périmètre de sécurité et d'observation du terrain préparé par la firme Quéformat, en date du 22 janvier 2003, dessin 10838-2 » dont copie est annexée à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que l'analyse de toute demande de permis de construction dans ce secteur à risques d'éboulement, incluant toute demande reçue avant l'adoption de la présente résolution, soit suspendue et qu'aucun permis ne soit délivré d'ici l'entrée en vigueur du règlement numéro 845-130.

Que ce moratoire prendra fin le 11 mai 2011 si le règlement numéro 845-130 n'est pas entré en vigueur à cette date.

ADOPTÉE

2010-428

RÉSOLUTION

CHEMIN DES PATRIOTES NORD – VITESSE ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire recommande de demander au ministère des Transport du Québec de remplacer la ligne pointillée par une ligne pleine sur toute la longueur entre l'autoroute 20 et la limite nord de la ville de Mont-Saint-Hilaire sur le chemin des Patriotes Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entérine cette recommandation qui accroîtra la sécurité en limitant les dépassements dangereux sur le chemin des Patriotes Nord et réduira le risque d'accidents dû à la vitesse qui excède de beaucoup la limite affichée de 50 km/h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil requière du ministère des Transport du Québec le remplacement de la ligne pointillée par une ligne pleine sur le chemin des Patriotes Nord sur toute sa longueur entre l'autoroute 20 et la limite nord de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

...QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Travaux - chemin de la Montagne
Marquage de ligne de rue
Réunion du comité consultatif de l'environnement

Le 6 décembre 2010

Mme Josée Leduc	Déneigement secteur rues Saint-Exupéry et Desnoyers
M. Jean-Guy Nadeau	Rôle d'évaluation Revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
M. Marcel Gauthier	Alimentation en eau potable - gaz de schiste
M. Guy Langevin	Départ du Directeur général Développement terrain Sullivan/Raymond
M. André Prud'homme	Séances du conseil 2011 Avis de présentation – revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Limite de vitesse rues des Plateaux et Radisson
M. Karl Wilhelm	Évaluation des propriétés Taxes

2010-429

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Guy Boulé que la présente séance soit et est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

MICHEL GILBERT, MAIRE